

et à plus forte raison au cours académique, le vocabulaire des enfants est suffisamment étendu pour que le maître ne se croie plus tenu de faire une étude rigoureusement méthodique des mots de la langue et de composer lui-même la matière de ses dictées, comme il l'a fait dans le cours élémentaire. Il a plus de latitude pour le choix des textes, et il lui est permis de faire aux bons auteurs des emprunts fréquents. Ces textes devront toujours être le développement d'une idée morale ou de quelque notion utile se rapportant, autant que possible, au programme de la semaine. Les élèves doivent y trouver l'application de règles de grammaire précédemment étudiées.

L'exercice d'orthographe, sans être détourné de sa destination essentielle, prendra alors la forme d'une leçon des plus intéressantes et des plus profitables de langue française. Voici la marche qui nous paraît la plus rationnelle et que nous nous permettons de recommander :

Le titre du morceau à dicter n'a pas toujours besoin d'explication ; il nous paraît bon pourtant d'en faire l'objet de quelque observation ou d'un développement capable d'exciter l'intérêt des élèves et de leur faire désirer la lecture du texte qu'il annonce. L'indication du nom de l'auteur, quelques mots sur sa vie, ses œuvres, le rôle qu'il a pu jouer, tendent aussi au même but.

Le maître lit alors lentement le texte avec l'intonation exacte qui donne à la phrase tout son relief.

L'étude du *fond* précède naturellement celle de la *forme*. Les élèves doivent dégager eux-mêmes, sous la direction de l'instituteur, l'idée ou les idées principales du morceau et en faire brièvement le commentaire. On ne doit pas consacrer trop de temps à cet exercice. On serait mal avisé d'en faire, pour ainsi dire, une seconde leçon greffée sur la première.